

Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2010-2014

Plan de gestion national Anguille

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



*Journées Poissons migrateurs
en Rhône-Méditerranée – nov 2009*

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Rhône-Alpes**

Points évoqués :

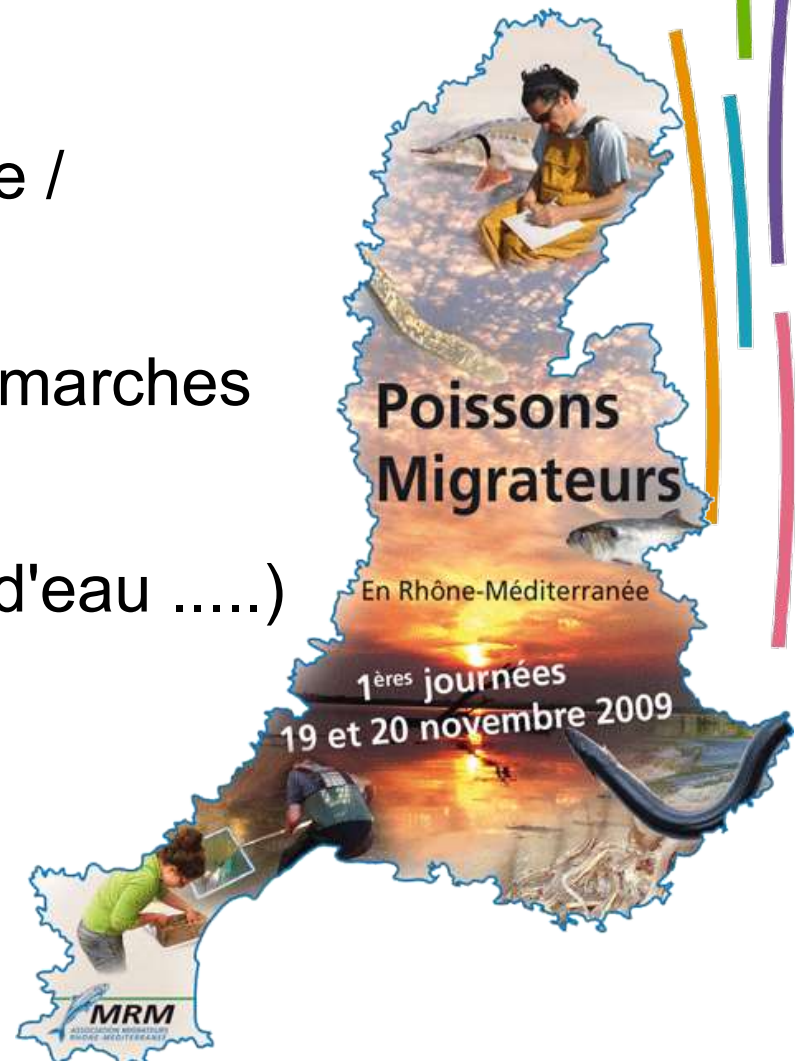
Contexte institutionnel :

- COGEPOMI
 - relations PLAGEPOMI / Plan Rhône / PG Anguille – OF 6A du SDAGE
- et interdépendance avec d'autres démarches plus larges (continuité écologique, trame bleue, classement des cours d'eau

Plan de gestion national anguille

PLAGEPOMI

- les deux premiers plans
- le plan de gestion 2010-2014



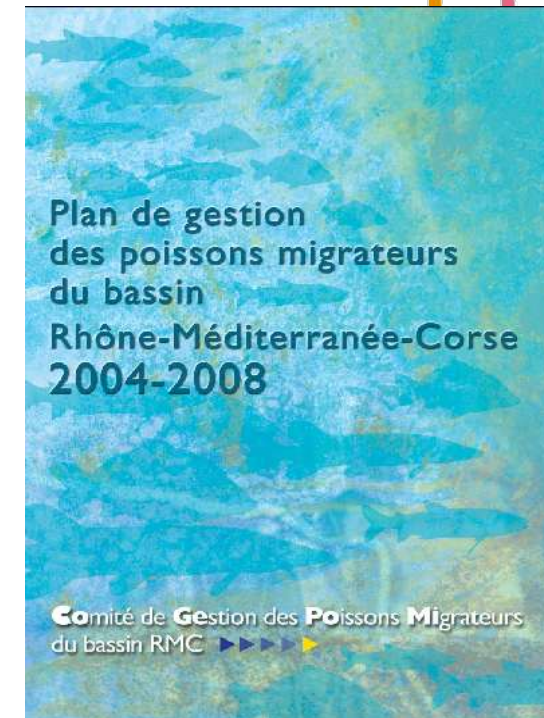
Comité de Gestion des poissons Migrateurs

- Créé dans huit grands bassins dont RMC par le décret du 16 février 1994,
- Ses membres sont nommés pour 5 ans
- La (DIREN) DREAL de bassin assure l'animation et le secrétariat

Préparer les plans de gestion

Suivre l'application du plan / recueillir des éléments utiles à son adaptation ou à son amélioration

Formuler les recommandations à l'intention des pêcheurs de poissons migrateurs



Evolution récentes

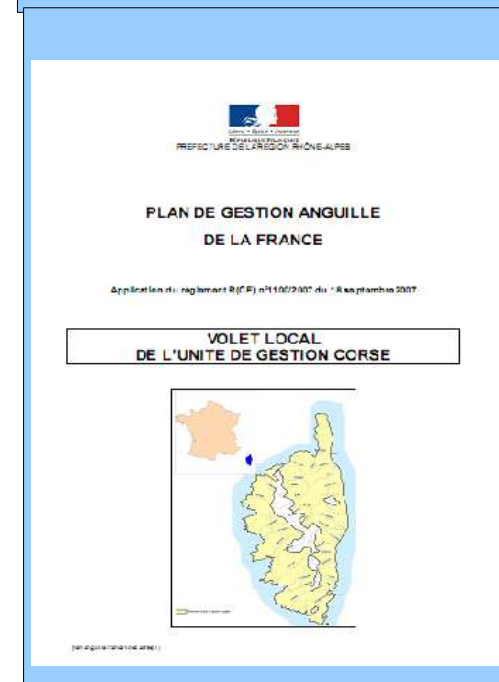
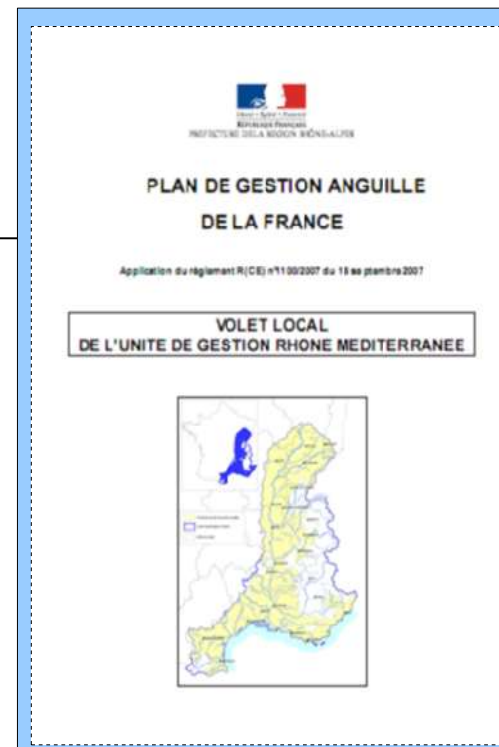
2007 - 2008 :

Chargé de rédiger les volets locaux RM et C du plan national anguille

2007 – 2008 :

Plan Rhône :

- Fiche 3.11 : Restauration de l'axe de migration Rhône et affluents et des communications piscicoles
- Fiche 4.14 : Actions spécifiques à la Camargue



Evolution récentes

Depuis 2007

- Commission technique du COGEPOMI
- Groupe anguille

De très nombreux partenaires techniques, scientifiques et financiers

Etat, AE, ONEMA et MRM

Collectivités (Régions et départements)

Scientifiques, structures associatives et gestionnaires

Pêcheurs amateurs et professionnels

Hydroélectriciens



Le plan de gestion 2010-2014

PLAGEPOMI 2010-2014 :

- Volets bassins du plan anguille 2009-2014
 - Stratégie migrateurs intégrée au plan Rhône
 - + Stratégie Alose et Lamproies sur RM et C
 - + Suivis et tableau de bord
 - + Actions de connaissance générale
 - + Actions de communication
 - + Bilan des actions des deux premiers plans
- En conformité avec les orientations du SDAGE



Le plan de gestion 2010-2014

Une mise en oeuvre des actions

en articulation avec des réglementations,
orientations politiques et/ou documents de cadrage
de portée plus large

- ✓ Chantier continuité écologique
- ✓ Grenelle : trames vertes et bleues
- ✓ Révision à venir des classements des cours d'eau

Et avec la Stratégie nationale sur les grands migrateurs
en préparation (chantier qui démarre en 2010)

Elaboration du plan anguille

**Règlement (CE) N°1100/2007 du conseil
du 18 septembre 2007 instituant des mesures
de reconstitution du stock d'anguilles européennes**

Pourquoi ?

- Le règlement vise à ramener le volume du stock à ses niveaux historiques et à permettre la migration des civelles
- Le stock se situe à un niveau extrêmement réduit
- Les dernières migrations ne représentent pas plus de 1% des niveaux historiques.
- Les anguilles adultes connaissent des taux de mortalité élevés

Elaboration du plan anguille

Mesures :

- Les EM recensent et définissent les différents bassins hydrographiques situés sur leur territoire national qui constituent l'habitat naturel de l'anguille européenne
- Les EM élaborent un plan de gestion de l'anguille pour chaque bassin hydrographique
- Les EM communiquent les plans de gestion avant le 31 décembre 2008 - // Sinon : baisse de 50% effort de pêche ou captures.

Contenu du plan anguille

Définition du périmètre et description des habitats

Description de la population d'anguilles

- données pêches, données scientifiques,
- description des pêcheries,
- évaluation échappement,
- sources de mortalité et pollution

Repeuplement : cas particulier du bassin RM

Monitoring (suivi national, tableau de bord RM)

Mesures de gestion

- pêche maritime,
- pêcheries en eau douce,
- autres mesures,
- ouvrages.

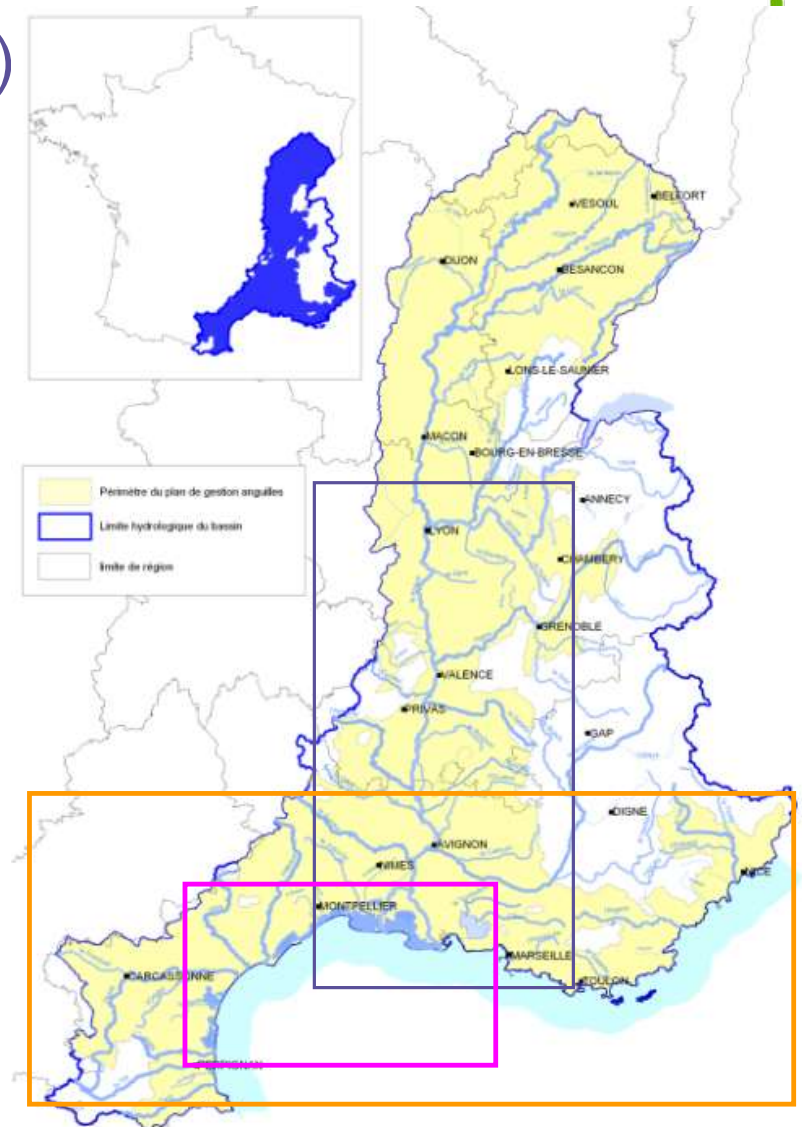


Périmètre

bassin hydrographique Rhône-méditerranée

- zones non colonisables par l'anguille (obstacles infranchissables et + 1000 m)
- limite aval : trait de côte

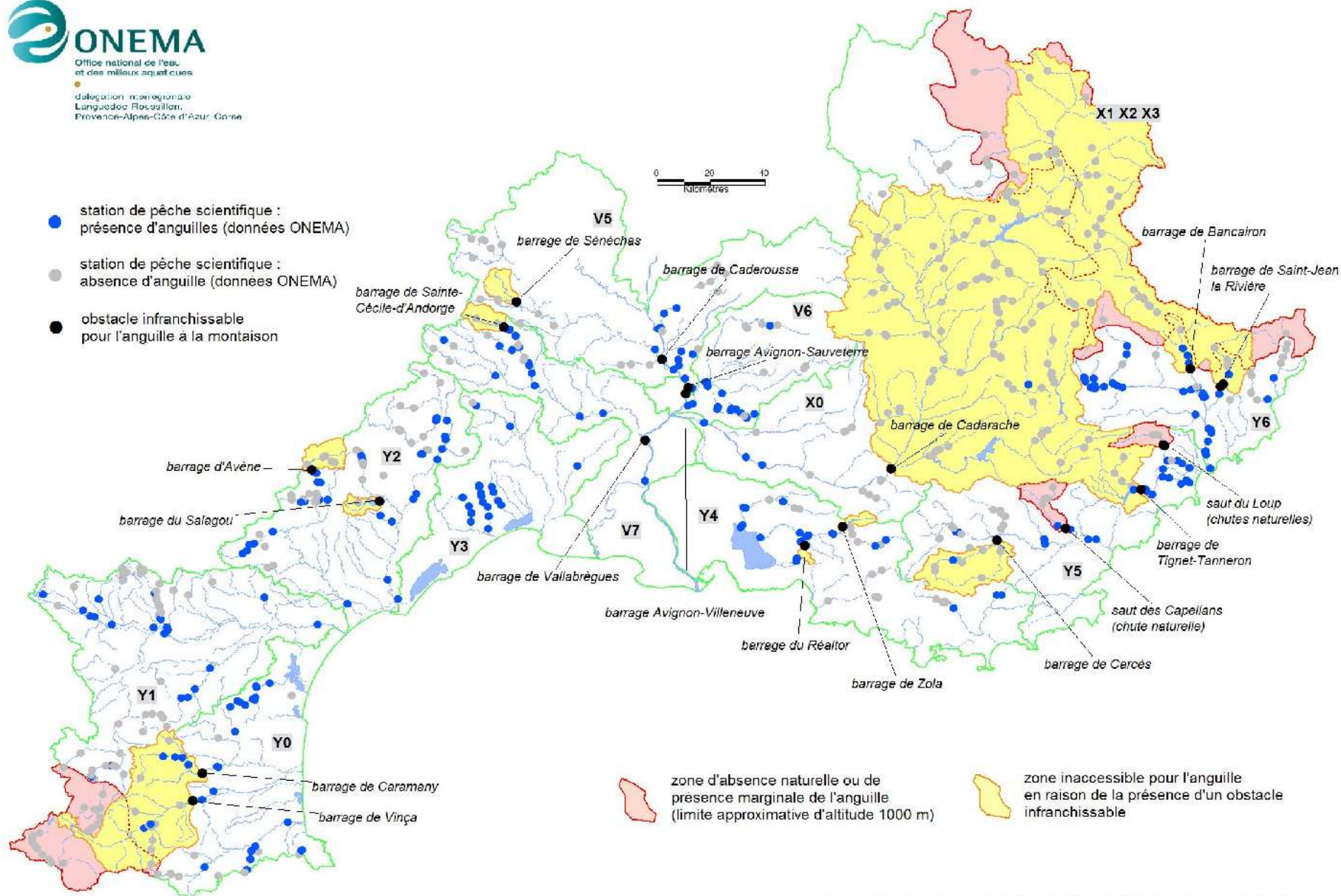
Types d'habitats : Rhône et affluents, fleuves côtiers et lagunes



Description de la population



- station de pêche scientifique : présence d'anguilles (données ONEMA)
- station de pêche scientifique : absence d'anguille (données ONEMA)
- obstacle infranchissable pour l'anguille à la montaison



Description de la population

- Description des pêcheries pro
- Fluviale : Statistique pêche aux engins (ONEMA)
- maritime : recensements LR et PACA

Estimation échappement
(?? manque de données et de méthodes)

Estimation des mortalités / connaissance pollutions
(CEPRALMAR, CREN LR, CNRS, Univ Perpignan.....etc)



Mesures de gestion

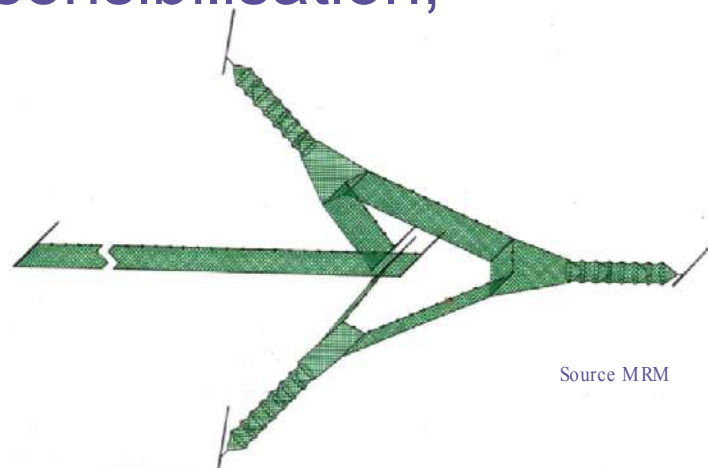
Mesures pêcheries maritimes

(encadrement, mise en place licences, limitation engins, saison de pêche)

Mesures pêcheries eaux douces

- Saison pour les amateurs et les professionnels
- Licence pour les professionnels

Autres mesures (qualité de l'eau, sensibilisation, inventaire étangs privés, zones annexes, braconnage)



Source MRM

PLAGEPOMI - Bilan des plans

- Décloisement du Rhône aval et de ses affluents de rive droite
Frayères d'aloses dans l'Ardèche jusqu'à Vallon pont d'Arc
à partir de 2000
Mise en place de suivis (pêcheurie, reproduction...)
- Poursuite du travail de réouverture des voies de migrations
Aménagement de passes à poissons sur le Rhône
et ses affluents rive droite et gauche
Travail sur les fleuves côtiers et sur les lagunes méditerranéennes

Travail technique 2009

Quels sont les objectifs et la stratégie pour l'Alose, les Lamproies ?

- pour les bassins RM et Corse ?
- pour chaque cours d'eau ?

Définition du dispositif de suivi à mettre en place pour toutes les espèces y compris les anguilles = mise en place d'un tableau de bord

Bilan du plan de gestion 2004-2009



Méthode

Informations sur lesquelles la commission technique base ses propositions :

- Aires de répartition actuelle et historique
- Objectifs précédents (PLAGEPOMI 2004-2008)
- Identification et géolocalisation des obstacles à la migration
- Franchissabilité des ouvrages à la montaison (dévalaison)
- Présence/absence de zones de frayères potentielles
- Potentialités piscicoles du cours d'eau
- Prise en compte locale des migrateurs amphihalins (contrat de rivière, SAGE....)
- Prise en compte des projets d'aménagement en cours
- Résultats des suivis existants
-



Point d'étape

pour les ALOSES et les LAMPROIES

Valider les zones d'actions / cours d'eau

= linéaires sur lesquels porteront les actions du PLAGEPOMI 2010-2014. Ces actions pouvant être des actions de connaissance, de suivi ou des actions de rétablissement de la continuité (travaux, aménagement des modes de gestion des ouvrages.....etc)

Valider les objectifs de colonisation et/de connaissance / cours d'eau

Valider les ouvrages prioritaires / cours d'eau

= ouvrage constituant un verrou à la migration identifié et sur lequel doivent porter les efforts pour parvenir à une amélioration des conditions de migration d'ici 2014.

Affluents du Rhône

Cours d'eau	Limite amont zone d'action	Objectif colonisation ou connaissance	Ouvrages prioritaires
Durance	Barrage de Mallemort	Barrage de Mallemort	Seuil 68 (callet), Seuil 67 et Barrage de Bonpas
Ouvèze	Seuil des Sorgues	Objectif de connaissance	non
Aigue	Seuil aval pont des Roards	Seuil aval pont des Roards	Seuil CNR2
Gardon	Pont de Saint Chaptès	Pont de Saint Chaptès	Seuil confluence Rhône, La foux amont, Collias et La baume
Cèze	Ouvrage du Sautadet	Ouvrage du Sautadet	Ouvrage de Chusclan
Ardèche	Pont d'Aubenas	Pont d'Aubenas	Mas neuf, Sampzon, Sous roche et Ruoms
Chassezac (affl Ardèche)	1er seuil de Chambonas	zone de connaissance	
Eyrieux	Les ollières aval	zone de connaissance	
Drôme	Pont de la Griotte	Pont de la Griotte	Seuil SMARD et Pont de Blacons D164

Fleuves côtiers

Cours d'eau	Limite amont zone d'action	Objectif colonisation ou connaissance	Ouvrages prioritaires
le Tech :	Pont D114	Aucune - zone d'action connaissance	Non
Agly	Rivesalte	Aucune - zone d'action connaissance	Non
l'Aude	Barrage de Marseillette (Beauvoir)	Barrage de Marseillette (Beauvoir)	Seuil Pont de Tourouzelle et Barrage de Puichéric
l'Orbieu (affluent Aude)	Barrage de Saint Jammes	Aucune - zone d'action connaissance	
l'Orb :	seuil de Moulin Neuf	seuil de Moulin Neuf	Barrage de Moulin St Pierre, Barrage de Pont Rouge, Seuil du Moulin de Bagnols, Seuil de Tabarka, Seuil de la Malhaute
l'Hérault :	Seuil de Mas d'avellan	Seuil de Mas d'avellan	bladier ricard, Seuil du Moulin Saint Thibery, Seuil de Castelnau de Guers, Seuil du Moulin des près, Barrage de Cazouls d'Hérault et seuil de la Carabotte
le Vidourle :	Pont sub Villetelle	Pont sub Villetelle	Marsillargues et Pont SNCF de Gallargues
le Gapeau	La Clapière	La Clapière	Barrage anti-sel (Hyères)
l'Argens :	Pont d'Argens (Les	Pont d'Argens (Les	Verteil (Gué Romain), Prise d'eau du

Calendrier

CT COGEPOMI décembre 2009

COGEPOMI janvier 2010 – proposition de
PLAGEPOMI au Préfet de bassin

Avis du Comité de bassin (premier semestre
2010)

Plan arrêté par le Préfet de bassin dès avis du
CB



Conclusions

Appui technique indispensable :

- Actions, dynamisme et efficacité MRM
- Très forte implication de l'ONEMA

Démarche partenariale et concertée

- Efforts pour maintenir et encourager le partenariat
- Besoin de porteurs et de financeurs pour la mise en oeuvre des actions, +++ continuité
- Cohérence avec les actions locales et les orientations nationales